
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

41-4 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - 2021

Comme chaque année, la première décision modificative permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget primitif et de reprendre les résultats de l'exercice précédent, qui se soldent par un excédent de clôture du budget principal de 10 M€.

Cette décision modificative constitue aussi cette année la première décision budgétaire de la nouvelle Assemblée.

En section de fonctionnement, elle intègre une première orientation forte avec l'inscription de 1 M€ en personnel pour permettre le renforcement de moyens humains d'ici la fin de l'année sur le champ de l'enfance, de la famille et de l'action sociale de proximité.

Les autres propositions d'inscriptions en fonctionnement portent sur des ajustements permettant de faire face à des besoins supplémentaires. Ainsi, il est prévu globalement 1,2 M€ de crédits supplémentaires sur les achats de matières premières et fournitures afin de tenir compte de divers besoins dont 0,5 M€ au titre de produits et équipements de protection sanitaire. Cette étape budgétaire intègre d'autre part une enveloppe complémentaire de 0,6 M€ dans le cadre du Fonds d'appui aux partenaires et associations d'Ille-et-Vilaine destiné à soutenir la vie associative impactée par le contexte sanitaire.

Globalement, les propositions d'inscriptions de crédits s'élèvent à 4,7 M€.

Hors la reprise des résultats, il est enregistré des produits supplémentaires d'un montant équivalent permettant de maintenir l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement. Il est notamment procédé à un ajustement à la hausse de 2,7 M€ sur les recettes fiscales notifiées et à l'inscription de 1,3 M€ de diverses dotations et participations.

En investissement, la décision modificative est marquée principalement par le report de 3,4 M€ de crédits inscrits en matière de subventions d'équipement afin de les adapter à l'état d'avancement des projets financés. C'est le cas en particulier pour le financement de la réalisation de la 2^{ème} ligne du réseau de métro de Rennes Métropole avec le rephasage sur 2022 du solde de la participation à hauteur de 3 M€.

Les crédits consacrés aux travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale, bâtiments, terrains et voirie, sont globalement augmentés de 0,7 M€ tandis que 1,1 M€ de crédits destinés à l'acquisition de matériels des services sont supprimés, afin de les ajuster aux besoins réels au vu des retards de livraison dus aux difficultés d'approvisionnement industriel.

S'agissant des recettes, il est procédé à l'inscription de près de 2,5 M€ de produits nouveaux portant principalement sur les cessions et des récupérations de dépenses trop versées sur les exercices passés.

Compte tenu des éléments précités, et de la reprise du résultat de l'exercice 2020, soit 10,3 M€, ces diverses propositions se soldent par une réduction de 16,5 M€ du recours à l'emprunt qui passe de 140 M€ à 123,5 M€.

La situation synthétique de la DM1 se présente comme suit :

	Dépenses				Recettes			
	BP en M€	DM1 en M€	Crédits votés en M€	Variation	BP en M€	DM1 en M€	Crédits votés en M€	Variation
Fonctionnement	918,57	+ 4,73	923,31	+ 0,5 %	998,36	+ 4,81	1 003,17	+ 0,5 %
Reprise du résultat					0,00	+ 10,27	10,27	
Investissement *	244,75	- 3,66	241,09	- 1,5 %	25,01	+ 2,48	27,48	+ 3,1 %
Total	1 163,32	+ 1,07	1 164,39	+ 0,1 %	1 023,37	+ 17,57	1 040,93	+ 1,7 %
Ajustement sur l'emprunt d'équilibre					139,95	- 16,49	123,47	- 11,8 %

* hors reprise du résultat, emprunt revolving, emprunt de refinancement et emprunt d'équilibre, yc travaux en régie

Par ailleurs, comme chaque année, cette étape budgétaire enregistre les révisions à la baisse des autorisations de programme de subventions antérieures à 2021 aux montants des aides effectivement attribuées.

I – Une évolution des recettes marquée essentiellement par la reprise du résultat de l'exercice 2020 et une revalorisation de taxes en fonctionnement et par l'inscription de produits de cession en investissement

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent de 15 080,66 K€ en raison principalement de l'affectation du résultat de l'exercice 2020 en excédents de fonctionnement pour 10 268,76 K€ après la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Hors reprise de ce résultat, les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 4 811,9 K€ en raison notamment de l'actualisation de 2 194,79 K€ de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de 824,79 K€ de la fraction du produit net de la TVA suite aux notifications de recettes par l'Etat.

L'évolution positive des produits de fonctionnement s'explique également par les éléments ci-après :

- l'ajout de 554 K€ de financements attendus au titre de la gestion de la subvention globale du Fonds Social Européen dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion ;
- l'ajustement à la hausse de 341,38 K€ de diverses contributions de l'Etat dont la participation forfaitaire attribuée au titre de l'évaluation sociale et de la mise à l'abri des mineurs non accompagnés ;
- la revalorisation de 481,79 K€ des lignes de produits exceptionnels correspondant notamment à des annulations de mandats émis sur exercices antérieurs.

2 – Les recettes d'investissement

L'augmentation de 2 479,11 K€ des recettes d'investissement hors emprunts résulte essentiellement de l'inscription de 2 046,11 K€ de recettes complémentaires dans le cadre de la vente de biens immobiliers et notamment celle portant sur l'ancien Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo.

Il est également procédé à un ajustement à la hausse de 252,97 K€ des recettes relatives à des remboursements de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs dont des avances sur des marchés de travaux pour cause de sous-traitance.

II – En dépenses de fonctionnement, des ajustements pour répondre aux besoins, en particulier pour le renforcement des moyens humains sur le secteur de la protection de l'enfance et de l'action sociale de proximité

**COMMISSION 1
ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS**

	BP en K€	DM1 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	20 233,99	+ 940,00	21 173,99
11 – Routes, Voirie et Infrastructures	10 611,61	+ 1 013,18	11 624,79
12 – Aménagement et développement des territoires	859,86	+ 27,14	887,00
13 – Aménagement numérique du territoire	203,88	0,00	203,88
14 – Tourisme	1 752,61	- 36,00	1 716,61
15 – Innovation, Attractivité, Europe	457,79	0,00	457,79
16 – Economie sociale et solidaire	761,10	0,00	761,10
17 – Agriculture	4 452,06	- 18,39	4 433,67
18 – Environnement	1 135,08	- 45,92	1 089,16
Crédits d'investissement	75 498,95	- 3 840,87	71 658,08
11 – Routes, Voirie et Infrastructures	52 751,66	- 3 754,51	48 997,16
12 – Aménagement et développement des territoires	10 259,85	- 467,14	9 792,71
13 – Aménagement numérique du territoire	4 350,78	0,00	4 350,78
14 – Tourisme	145,27	+ 11,85	157,12
15 – Innovation, Attractivité, Europe	3 887,12	+ 555,49	4 442,61
16 – Economie sociale et solidaire	5,00	0,00	5,00
17 – Agriculture	2 642,41	- 37,92	2 604,50
18 – Environnement	1 456,84	- 148,65	1 308,20
Total Développement équilibré du territoire	95 732,94	- 2 900,87	92 832,07

Encours d'autorisation de programme	209 441,73	- 7 969,20	204 472,52
11 – Mobilités	116 949,31	- 6 698,31	110 250,99
12 – Aménagement et développement des territoires	45 849,26	- 2 017,22	43 832,05
13 – Aménagement numérique du territoire	11 110,84	0,00	11 110,84
14 – Tourisme	531,83	- 1,22	530,61
15 – Innovation, Attractivité, Europe	23 722,54	+ 1 055,49	24 778,03
17 – Agriculture	6 178,62	- 88,83	6 089,80
18 – Environnement	5 099,33	- 219,11	4 880,21

Politique 11 – Mobilités

L'augmentation de 1 013,18 K€ des crédits de fonctionnement résulte notamment de l'inscription de 427 K€ de crédits complémentaires sur les lignes relatives à l'achat de matières premières et fournitures destinées aux travaux de voirie réalisés en interne et aux dépenses d'entretien de la voirie pour tenir compte des besoins réels. Il est par ailleurs procédé à un ajustement de 300 K€ de crédits afférents à la comptabilisation de la valeur des stocks de début d'exercice des fournitures et marchandises achetées par le service travaux pour la réalisation d'interventions en régie, inscription compensée par une recette du même montant.

La réduction de 3 754,51 K€ des crédits d'investissement s'explique principalement par le rephasage sur 2022 du versement du solde d'un montant de 3 000 K€ de la participation financière du Département aux travaux d'extension du réseau du métro de Rennes Métropole en raison du décalage de la mise en service de la ligne. Il est également procédé au report à hauteur de 300 K€ des crédits alloués au financement de l'étude de dangers de la digue de la Duchesse Anne séparant la baie du Mont-Saint-Michel des marais de Dol-de-Bretagne.

Par ailleurs des crédits de 1 200 K€ destinés à l'acquisition de matériels roulants de voirie par le service garage sont reportés en raison des difficultés rencontrées dans les commandes et les livraisons de véhicules lourds liées notamment à la pénurie de composants.

En revanche, il est inscrit 898,55 K€ de crédits complémentaires sur le programme de grosses réparations du réseau routier départemental pour permettre la réalisation de nouvelles interventions sur les secteurs de Saint-Malo et Fougères et tenir compte d'un ajustement du montant des participations versées aux communes pour des travaux effectués sur les routes départementales dans le cadre de l'aménagement de centres-bourgs.

La réduction de 6 698,31 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte notamment d'une diminution de 2 279,74 K€ des enveloppes relatives à l'aménagement en 2 x 2 voies des axes stratégiques Rennes-Redon et Rennes-Angers pour les ajuster au coût définitif des travaux. Il est également procédé à la baisse de 1 273,28 K€ de l'AP portant sur le programme de sécurisation du réseau routier départemental ou de 1 040,06 K€ de l'AP dédiée aux études et travaux de modernisation des routes départementales afin de les adapter aux besoins réels.

Politique 12 – Aménagement et développement des territoires

La hausse de 27,14 K€ des crédits de fonctionnement porte principalement sur l'inscription de crédits pour permettre la régularisation d'un dossier sur le transport scolaire.

Les crédits d'investissement baissent de 467,14 K€ en raison principalement d'un report sur les exercices ultérieurs de 684,69 K€ de crédits contrats de territoire alloués au

financement des bâtiments communaux pour les adapter aux besoins réels de paiement. A contrario, 340,29 K€ de crédits relatifs au fonds de solidarité avec les communes de moins de 2 000 habitants (FST) sont rephasés sur l'année 2021 pour permettre d'honorer le règlement de dossiers.

La réduction de 2 017,22 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement d'un ajustement aux montants des aides effectivement attribuées de l'enveloppe sur le dispositif de solidarité territoriale.

Politique 14 – Tourisme

La diminution de 36 K€ des crédits de fonctionnement résulte du report de crédits contrats de territoire destinés à l'accompagnement d'actions touristiques afin de les ajuster aux besoins réels de paiement.

Les crédits d'investissement sont augmentés de 11,85 K€ en raison du rephasage sur l'exercice de crédits contrats de territoire alloués au développement touristique pour permettre le règlement de dossiers.

L'encours d'autorisation de programme fait l'objet d'un petit ajustement à la baisse de 1,22 K€ compte tenu des montants réellement engagés de l'enveloppe des crédits contrats de territoire dédiée au financement des équipements d'accueil touristique.

Politique 15 – Innovation, Attractivité, Europe

L'augmentation de 555,49 K€ des crédits d'investissement et de 1 055,49 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte de la revalorisation de l'enveloppe relative au Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2021-2027 afin de permettre le financement de nouvelles opérations retenues sur le volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation au sujet desquelles un rapport spécifique est présenté dans le cadre de la session.

Politique 17 – Agriculture

La réduction de 18,39 K€ des crédits de fonctionnement s'explique notamment par la diminution de 46,86 K€ de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de gestion locative des bâtiments biotechnologiques résultant des ajustements effectués sur ce budget dans le cadre de la décision modificative. A l'inverse, il est procédé à l'inscription de 32,45 K€ de crédits complémentaires afin de comptabiliser des admissions en non-valeur et des créances éteintes portant sur des créances relatives à l'ex-ISAE.

La baisse de 37,92 K€ des crédits d'investissement et de 88,83 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement aux besoins réels des aides destinées au programme départemental de développement agricole et de celles accordées dans le cadre du programme Breizh Forêt Bois.

Politique 18 – Environnement

Les ajustements de crédits opérés sur cette politique correspondent également à une adaptation de crédits inscrits aux prévisions de dépenses sur les dispositifs d'aide du Département, au regard de l'avancement des dossiers.

Ainsi, la diminution de 45,92 K€ des crédits de fonctionnement résulte de la restitution de crédits en matière de subventions inscrits au titre du développement d'une alimentation responsable dans les établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et personnes handicapées afin de les adapter aux appels à projet de cette année.

De même, les crédits d'investissement et d'encours d'autorisation de programme sont réduits de 148,65 K€ et 219,11 K€ en raison principalement du report ou de la restitution de crédits sur les enveloppes dédiés à l'appel à projets en faveur du développement d'une alimentation responsable dans les structures pour personnes âgées et personnes handicapées et au plan Bois Energie afin de les ajuster aux aides effectivement attribuées.

COMMISSION 2 - PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

	BP en K€	DM1 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	208 696,96	+ 66,42	208 763,39
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	26 702,08	+ 94,42	26 796,51
22 – Autres cycles d'enseignement	144,65	0,00	144,65
23 – Culture	8 584,15	+ 17,79	8 601,94
24 – Sport	3 197,75	+ 71,61	3 269,36
25 – Jeunesse	1 444,77	0,00	1 444,77
26 – Famille, Enfance, Prévention	168 593,56	- 117,40	168 476,16
27 – Politiques transversales	30,00	0,00	30,00
Crédits d'investissement	43 479,54	+ 1 424,38	44 903,92
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	34 753,43	+ 1 544,31	36 297,74
23 – Culture	1 670,12	- 194,66	1 475,46
24 – Sport	4 127,08	+ 137,02	4 264,10
25 – Jeunesse	417,36	0,00	417,36
26 – Famille, Enfance, Prévention	2 511,55	- 62,29	2 449,26
Total Egalité des chances	252 176,50	+ 1 490,80	253 667,31

Encours d'autorisation de programme	168 935,16	+ 6 376,06	175 311,21
21 – Enseignement 2 ^{ème} degré	152 336,08	+ 6 580,26	158 916,34
23 – Culture	3 791,17	+ 27,10	3 818,27
24 – Sport	7 180,94	- 204,68	6 976,26
25 – Jeunesse	780,37	- 20,01	760,36
26 – Famille, Enfance, Prévention	4 846,60	- 6,60	4 839,99

Politique 21 – Enseignement 2^{ème} Degré

Les crédits de fonctionnement sont augmentés de 94,42 K€ du fait principalement de l'inscription de 183,13 K€ de crédits complémentaires sur les lignes de dépenses relatives aux bâtiments. Il est notamment prévu 77,4 K€ de crédits destinés aux frais de gardiennage sur les chantiers des collèges et 49,04 K€ de crédits affectés à la location de modulaires pour permettre l'ouverture de classes supplémentaires. En revanche, il est procédé à la restitution de 103,81 K€ de crédits inscrits au titre des participations attribuées aux collèges compte tenu de l'annulation de plusieurs actions éducatives liée au contexte sanitaire.

Dans le cadre de cette étape budgétaire, il est proposé l'ouverture d'une autorisation d'engagement à hauteur de 60 K€ pour permettre le financement de premiers projets dans le cadre du programme de mobilité européenne des collégiens breilliens suite à l'obtention par le Département de l'accréditation de l'agence ERASMUS.

L'augmentation de 1 544,31 K€ des crédits d'investissement s'explique principalement par l'inscription de 1 059,63 K€ de crédits complémentaires sur le programme d'amélioration des collèges pour permettre la réalisation d'interventions qui n'ont pu se faire l'année dernière en raison de la crise sanitaire et pour tenir compte de l'augmentation du coût des travaux liée à la pénurie de certains matériaux. Il est par ailleurs procédé à l'ajout de 649 K€ de crédits sur le plan numérique éducatif départemental afin de permettre notamment l'acquisition complémentaire d'équipements informatiques.

En revanche, 390,45 K€ de crédits affectés au programme de restructuration et d'extension des collèges sont rephasés sur les exercices suivants afin de les adapter à l'état d'avancement des opérations.

La revalorisation de 6 580,26 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement de la révision à la hausse de 5 071,01 K€ des enveloppes relatives aux

opérations de restructuration et de construction des collèges afin de les ajuster au coût actualisé des travaux. Il est par ailleurs prévu l'augmentation de 1 004,32 K€ de l'AP destinée au programme d'amélioration des collèges afin d'engager des interventions qui n'ont pu se réaliser l'année dernière en raison du contexte sanitaire et de tenir compte d'une hausse des coûts sur certaines prestations liée à la pénurie de matériaux.

Politique 23 – Culture

La hausse de 17,79 K€ des crédits de fonctionnement s'explique notamment par l'inscription de 80 K€ de crédits en matière de subventions pour le financement de projets d'éducation artistique et culturelle dans les collèges. Il est également proposé une augmentation de 19,31 K€ des crédits sur le dispositif des aides à l'emploi des bibliothèques pour répondre aux sollicitations. *A contrario*, il est procédé au report de 80,17 K€ de crédits contrats de territoire en faveur des actions culturelles afin de les ajuster aux besoins réels de paiement.

La baisse de 194,66 K€ des crédits d'investissement résulte essentiellement d'un report sur les exercices ultérieurs de 259,61 K€ de crédits contrats de territoire alloués au financement d'équipements culturels.

L'encours d'autorisation de programme est augmenté de 27,1 K€ en raison d'une revalorisation de 13,9 K€ des crédits destinés à la restauration des œuvres du musée Manoli et d'une actualisation de 14 K€ de l'enveloppe destinée à l'accompagnement de la Fondation du patrimoine dans le cadre de la politique de restauration et de sauvegarde du patrimoine d'Ille-et-Vilaine.

Politique 24 – Sport

La hausse de 71,61 K€ des crédits de fonctionnement s'explique par le rephasage sur 2021 de crédits contrats de territoire alloués au soutien des structures associatives sportives pour tenir compte des besoins réels de paiement.

Les crédits d'investissement sont augmentés de 137,02 K€ en raison du rephasage sur l'exercice de crédits de contrats de territoire destinés au financement des équipements sportifs territoriaux afin de les adapter au rythme de réalisation des projets subventionnés.

La réduction de 204,68 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte essentiellement de la révision à la baisse de 194,38 K€ de l'AP consacrée au soutien des équipements sportifs communaux afin de l'ajuster aux montants des dossiers réellement attribués.

Politique 25 – Jeunesse

La diminution de 20,01 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un ajustement aux montants engagés de l'enveloppe relative au dispositif d'aide à l'investissement en faveur des associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs.

Politique 26 – Famille, Enfance, Prévention

La baisse des crédits de fonctionnement de 117,4 K€ résulte principalement d'un transfert en charges de personnel de 181,4 K€ de crédits inscrits au titre de l'accompagnement vers l'autonomie et vers l'emploi des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance après leurs 18 ans dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté pour permettre le financement de renforts supplémentaires sur cette mission. Par ailleurs, 45 K€ de crédits contrats de territoires sur le volet de l'enfance-famille sont rephasés sur l'exercice afin d'honorer le règlement de dossiers.

En parallèle, il est proposé plusieurs ajustements entre lignes budgétaires sur le secteur de la protection de l'enfance pour tenir compte des besoins. 600 K€ sont ainsi ajoutés sur les lignes destinées aux frais de transport de l'aide sociale à l'enfance. A l'inverse, des réductions sont opérées sur des crédits inscrits au titre de l'accueil familial des

enfants (- 370 K€) et sur les crédits prévus en matière de facturation des centres maternels hors du département (- 200 K€).

La réduction des crédits d'investissement de 62,29 K€ s'explique par le report sur les exercices ultérieurs de crédits alloués au financement des travaux réalisés sur les établissements habilités à l'aide sociale à l'enfance afin de les adapter au calendrier des projets subventionnés.

La diminution de 6,6 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un ajustement aux montants engagés de l'enveloppe affectée à l'acquisition de matériels de puériculture par les services de la Protection maternelle infantile.

COMMISSION 3 - SOLIDARITÉS ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

	BP en K€	DM1 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	432 818,31	+ 858,89	433 677,19
31 – Personnes handicapées	159 959,83	+ 200,00	160 159,84
32 – Personnes âgées	136 958,89	+ 7,40	136 966,30
33 – Insertion	134 367,69	+ 623,63	134 991,32
34 – Actions sociales diverses	66,11	0,00	66,11
35 – Coopération et solidarité internationales	946,06	0,00	946,06
36 – Logement	519,71	+ 27,85	547,57
Crédits d'investissement	27 424,80	+ 240,93	27 665,73
31 – Personnes handicapées	3 132,74	+ 24,76	3 157,51
32 – Personnes âgées	3 555,08	+ 17,79	3 572,87
33 – Insertion	532,02	+ 37,50	569,52
34 – Actions sociales diverses	6 603,87	+ 27,97	6 631,83
35 – Coopération et solidarité internationales	330,25	0,00	330,25
36 – Logement	13 270,85	+ 132,91	13 403,76
Total Solidarités	460 243,11	+ 1 099,82	461 342,92
Encours d'autorisation de programme	86 925,08	+ 2 100,49	89 025,57
31 – Personnes handicapées	7 580,76	0,00	7 580,76
32 – Personnes âgées	16 101,75	- 0,50	16 101,25
33 – Insertion	562,32	+ 75,00	637,32
34 – Actions sociales diverses	17 713,41	+ 80,00	17 793,41
35 – Coopération et solidarité internationales	632,64	0,00	632,64
36 – Logement	44 334,20	+ 1 945,99	46 280,19

Politique 31 – Personnes handicapées

L'augmentation de 200 K€ des crédits de fonctionnement se justifie par l'inscription de la contribution du Département au fonds de compensation du handicap géré par la MDPH.

La hausse des crédits d'investissement de 24,76 K€ s'explique par le rephasage sur l'exercice de crédits pour répondre aux besoins de paiement sur l'enveloppe affectée au financement des opérations de construction ou de rénovation des établissements accueillant des personnes handicapées.

Politique 32 – Personnes âgées

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 7,4 K€ s'explique essentiellement par un ajustement à hauteur de 9 K€ des crédits destinés aux frais de formation des accueillants familiaux.

La hausse de 17,79 K€ des crédits d'investissement résulte essentiellement d'un rephasage sur 2021 de crédits sur les programmes de subventions d'équipement aux établissements pour tenir compte de l'avancement des opérations.

Politique 33 – Insertion

L'augmentation de 623,63 K€ des crédits de fonctionnement s'explique principalement par un ajustement à la hausse de 506,7 K€ des crédits inscrits au titre du soutien des chantiers d'insertion dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion financé par le Fonds Social Européen. Par ailleurs, des crédits supplémentaires à hauteur de 109,63 K€ sont également prévus pour permettre la comptabilisation des admissions en non-valeur sur des créances relatives à des indus sur le RSA présentées dans le cadre de cette session budgétaire. Enfin, il est prévu l'inscription de 104 K€ pour des interventions exceptionnelles financées au titre du fonds exceptionnel de soutien.

L'accroissement de 37,5 K€ des crédits d'investissement et de 75 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique par un ajustement de l'enveloppe destinée au versement de subventions exceptionnelles à l'investissement dans le champ de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Politique 34 – Actions sociales diverses

Les crédits d'investissement sont majorés de 27,97 K€ du fait d'un rephasage sur l'exercice de crédits destinés au programme de construction de CDAS afin de les adapter au calendrier prévisionnel des travaux.

La revalorisation de 80 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique principalement par l'augmentation de l'enveloppe relative au projet de réalisation de l'espace social commun à Dol-de-Bretagne afin de la caler au coût actualisé de l'opération.

Politique 36 – Logement

La hausse de 27,85 K€ des crédits de fonctionnement s'explique essentiellement par un ajustement des crédits sur le dispositif de maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale pour les adapter aux besoins réels de paiement.

Les crédits d'investissement sont augmentés de 132,91 K€ en raison principalement d'un rephasage sur l'exercice de 121 K€ de crédits destinés à la redynamisation des centres bourgs et de 39,69 K€ de crédits contrats de territoire affectés à l'habitat pour permettre d'honorer le paiement de dossiers de subventions.

L'augmentation de l'encours d'autorisation de programme de 1 945,99 K€ est due notamment à une actualisation de 1 799,48 K€ de l'enveloppe relative à la délégation des aides à la pierre afin de l'ajuster à la programmation. Il est également procédé à une revalorisation globale de 610,4 K€ des enveloppes dédiées au développement et à l'amélioration du logement locatif social pour permettre d'engager de nouveaux dossiers. A l'inverse, il est procédé à une réduction de 265,39 K€ des AP destinées au financement du parc privé afin de tenir compte des montants réellement attribués.

COMMISSION 4 - FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

	BP en K€	DM1 en K€	Total en K€
Crédits de fonctionnement	256 825,60	+ 2 869,63	259 695,23
40 – Ressources humaines	165 708,87	+ 1 376,01	167 084,88
41 – Finances, Moyens des services	57 387,91	+ 1 429,35	58 817,26
42 – Sécurité	33 728,82	+ 64,27	33 793,09
Crédits d'investissement	93 842,60	- 1 485,16	92 357,44
40 – Ressources humaines	129,00	- 18,68	110,32
41 – Finances, Moyens des services	83 814,50	- 1 156,39	82 658,11
42 – Sécurité	9 899,10	- 310,08	9 589,02
Total Moyens des services, Sécurité	350 668,20	+ 1 384,47	352 052,68

Encours d'autorisation de programme	79 657,93	+ 826,89	80 484,82
40 – Ressources humaines	227,36	- 79,24	148,12
41 – Finances, Moyens des services	56 126,53	- 181,12	55 945,42
42 – Sécurité	23 304,04	+ 1 087,25	24 391,29

Politique 40 – Ressources humaines

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 1 376,01 K€ résulte principalement de l'inscription de 1 000 K€ de crédits complémentaires en charges de personnel pour permettre le financement de renforts humains sur le champ de l'enfance, de la famille et de l'action sociale de proximité. Un rapport particulier est présenté dans le cadre de la session. Il est également prévu par transfert 181,4 K€ de crédits supplémentaires pour le recrutement de personnels pour l'accompagnement des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance après leurs 18 ans dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il est par ailleurs inscrit 202,4 K€ de crédits complémentaires sur les dépenses de prestations sociales et les titres restaurants pour tenir compte des besoins réels.

La réduction de 18,68 K€ des crédits d'investissement et de 79,24 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique essentiellement par un ajustement des enveloppes destinés à l'attribution de prêts au personnel et à des acquisitions de matériels afin de les ajuster aux besoins réels.

Politique 41 – Finances, Moyens des services

Les crédits de fonctionnement enregistrent une hausse de 1 429,35 K€ en raison notamment de l'inscription de 500 K€ de crédits complémentaires destinés à couvrir les dépenses liées au contexte sanitaire comme les achats de produits et équipements de protection pour équiper les agents départementaux dans le cadre de leurs missions ou les frais de nettoyage des locaux. Il est également procédé à une actualisation de 180 K€ de la ligne relative à l'achat de carburant pour faire face notamment à l'augmentation des prix depuis le début de l'année.

Sur le plan exceptionnel de soutien financier aux partenaires et aux structures associatives impactés par la crise sanitaire, il est inscrit des crédits complémentaires à hauteur de 496 K€ pour répondre aux besoins, portant à 600 K€ l'enveloppe complémentaire prévue à ce titre (104 K€ prévus en politique insertion). Il s'agit notamment du financement des mesures décidées en faveur de la jeunesse, particulièrement touchée par les effets de la

crise (renouvellement du dispositif activités d'été et emplois d'étudiants en renforts dans les établissements PA/PH). Cet abondement permet également de conforter l'enveloppe de soutien exceptionnel aux associations déjà mobilisée à hauteur de 1,4 M€ sur 2021. Ces crédits seront redéployés sur les différentes politiques au moment de l'attribution des subventions.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires à hauteur de 109,54 K€ sont prévus afin d'enregistrer des admissions en non-valeur présentées dans le cadre de cette session.

La baisse des crédits d'investissement de 1 156,39 K€ résulte notamment de la restitution de 754 K€ de crédits informatiques afin de les ajuster aux besoins réels sur l'année dont 601,27 K€ de crédits inscrits au titre de la mise en œuvre de la feuille de route numérique. Il est également procédé au report sur les exercices ultérieurs de 691,39 K€ de crédits affectés au programme de modernisation des bâtiments des services au regard de l'état d'avancement de certaines interventions. A l'inverse, 180 K€ de crédits sont rephasés sur 2021 dans le cadre de l'acquisition en VEFA de nouveaux locaux au Village des collectivités à Thorigné-Fouillard afin de tenir compte de l'échéancier actualisé des appels de fonds.

La réduction de l'encours d'autorisation de programme de 181,12 K€ s'explique notamment par la révision à la baisse de 754 K€ des enveloppes consacrées aux projets informatiques afin de les ajuster aux montants engagés. Il en est de même pour les AP relatives aux moyens matériels en direction des services (- 379,92 K€). En revanche, il est procédé à une revalorisation de 449,17 K€ de l'enveloppe destinée au programme de maintenance des bâtiments des services pour permettre le lancement de nouvelles interventions d'ici la fin de l'année. L'AP portant sur la partie relative aux locaux techniques du Département dans le cadre de l'opération de réalisation de la plateforme logistique mutualisée sur le site du Hil à Noyal-Châtillon-sur-Seiche est également augmentée de 403,7 K€, afin de l'ajuster au nouveau coût prévisionnel.

Politique 42 – Sécurité

La hausse de 64,27 K€ des crédits de fonctionnement se justifie principalement par un ajustement des crédits affectés à la location d'équipements ou modulaires et à la maintenance sur les centres d'incendie et de secours.

La baisse des crédits d'investissement de 310,08 K€ résulte essentiellement d'un report de 343 K€ de crédits destinés au projet de construction d'un module d'entraînement au port de l'appareil respiratoire sur le site de formation implanté à l'Hermitage afin de les adapter au planning prévisionnel des travaux.

La revalorisation de 1 087,25 K€ de l'encours d'autorisation de programme s'explique notamment par l'augmentation de 606 K€ de l'enveloppe relative à la réalisation des locaux du SDIS de la plateforme logistique mutualisée afin de la caler au coût actualisé de l'opération. Un ajustement à la hausse de 255 K€ est également opéré sur l'AP destinée à l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Rennes Centre et de 230 K€ sur celle portant sur le projet de réalisation d'un module d'entraînement au port de l'appareil respiratoire à l'école de formation de l'Hermitage pour tenir compte de l'estimation actualisée des montants des marchés de travaux.

En conclusion, je vous propose :

- **d'approuver la décision modificative n°1 2021 du budget principal détaillé dans le tableau ci-joint et les documents budgétaires ; le vote est effectué suivant la nomenclature budgétaire au niveau du chapitre ;**
- **d'approuver les autorisations de programme et d'engagement telles qu'elles sont présentées dans les états annexés à la décision modificative. ;**
- **d'approuver la création de l'autorisation d'engagement millésimée 2021 suivante :**

Code	Objet	Encours
EDSPF007	ERASMUS – Mobilité Européenne des collégiens	60 000,00 €

- **d'approuver la décision modificative n°1 2021 des budgets annexes « Bioagropolis », « Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies » et « Biodiversité et paysages » tels qu'ils figurent dans les documents budgétaires et dont les montants sont synthétisés dans les tableaux joints et d'approuver également la création sur le budget « Biodiversité et paysages » de l'autorisation d'engagement millésimée 2021 SENSF010 Aménagements de sites, d'un montant de 40 000 € ;**
- **d'ouvrir les opérations sous mandat n° 458107 « Travaux du site Pointe du Grouin à Cancale » et n° 458108 « Travaux de dépollution du site de Boschet » ;**
- **de procéder à la clôture des autorisations de programme et d'engagement listées en annexe.**

LE PRESIDENT
Jean-Luc CHENUT